



RÉGION ACADÉMIQUE
NORMANDIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

Préparation de la rentrée 2018 dans les écoles de Seine-Maritime

Dossier de presse

13 mars 2018

Edito sur la préparation de rentrée



Catherine Benoit-Mervant, vous êtes inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de la Seine-Maritime. A ce titre, vous avez en charge le pilotage de la carte scolaire des écoles et des collèges dans votre département.

Dans ce dossier, nous nous concentrons sur la préparation de la rentrée scolaire 2018 dans les écoles. Quels sont les choix prioritaires pour préparer cette rentrée 2018 ?

La mise en œuvre de la politique éducative dans le département de Seine-Maritime répond pleinement aux orientations ministérielles actuelles qui consolident et accentuent la priorité donnée au premier degré, afin que chaque élève puisse maîtriser l'ensemble des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui) à l'issue de son parcours à l'école primaire.

En ce sens, la répartition des moyens sur le territoire se fait dans le respect d'une stricte équité, avec une attention particulière pour les enfants issus des milieux les plus défavorisés. Si le nombre d'élèves par classe est un indicateur utile pour décider de l'ouverture ou de la fermeture d'une classe dans le département, l'analyse de chaque situation d'école urbaine, péri-urbaine ou rurale est indispensable pour garantir à chaque élève les conditions de la réussite. Nous portons ainsi une attention aux plus fragiles, quel que soit leur lieu de scolarisation.

Nous poursuivons les objectifs suivants :

- réduire les inégalités tant en zone urbaine que rurale ;
- lutter contre la difficulté scolaire dès les premières années du primaire ;
- améliorer les conditions d'apprentissage pour tous les élèves ;
- poursuivre la politique d'inclusion des élèves en situation de handicap ;
- porter une attention particulière aux plus fragiles ;
- assurer le remplacement des enseignants absents (maladie, formation).

Pouvez-vous nous rappeler la méthode utilisée pour définir la carte scolaire dans les écoles ?

Notre département n'est pas en progression démographique, nous nous attendons à une baisse de 981 élèves pour cette rentrée. Cependant, il se caractérise par un taux important de catégories socio-professionnelles défavorisées et un réseau d'éducation prioritaire très dense. C'est pourquoi le ministère, soucieux de réduire les inégalités partout où cela est nécessaire, a prévu d'augmenter le nombre d'emplois en Seine-Maritime. Selon le même principe, la méthode de « l'allocation progressive des moyens » permet, au-delà d'une logique purement arithmétique, d'ajuster le nombre d'emplois dans une école en tenant compte de ses caractéristiques sociales.

Soucieux de la réussite de chaque élève, le ministère a décidé de renforcer les apprentissages fondamentaux en procédant au dédoublement des classes en CP et CE1 en éducation prioritaire. Par ailleurs, la réorganisation des écoles rurales isolées vise à favoriser le travail collectif des enseignants et des élèves et à améliorer la sécurité quotidienne des communautés scolaires.

Pour conclure, quelles perspectives tracez-vous pour le département ?

Grâce aux efforts considérables de tous (personnels d'encadrement, enseignants, parents d'élèves, élus et partenaires sociaux), les inégalités se réduisent au fil des années dans le département. J'ai toutefois pleinement conscience de la nécessité de poursuivre collectivement l'amélioration des conditions d'apprentissage et d'orientation des élèves, dans l'intérêt commun, et ainsi contribuer à une école plus juste et plus efficace sur notre territoire.



Pour l'école de la confiance

Mesures de carte scolaire 2018

183 ouvertures

125 fermetures

Démographie

- 981 élèves

Dotation

+ 58 postes

Réduction des inégalités

- un taux d'encadrement plus favorable dans les territoires en difficulté
- une attention accrue, dès les premières années, aux apprentissages fondamentaux en éducation prioritaire
- un renforcement des réseaux d'aide et de soutien : 11 postes en RASED

Une attention pour les zones rurales

- assurer une meilleure dynamique scolaire
- éviter l'isolement des élèves et des maîtres

7,6 % des élèves du département scolarisés en zone rurale

dans **51 %** des écoles

Dédoublage des classes en CP et CE1 de REP et REP+ pour combattre la difficulté scolaire

100% des classes de CP dédoublées en REP et REP+ soit **283 classes**

55% des classes de CE1 dédoublées en REP+ soit **45 classes**

Des enseignants mieux formés



- mieux remplacer les enseignants en formation : **20 postes**
- accompagner les équipes de chaque école sur le plan pédagogique
- améliorer le fonctionnement des écoles

L'inclusion des élèves en situation de handicap

- agir plus efficacement pour les élèves en situation de handicap
- des postes supplémentaires :
 - **3** postes d'enseignants en ULIS
 - **2** postes d'enseignant référent handicap

Foire aux questions

→ Vous annoncez la création de 58 postes supplémentaires dans les écoles pour la rentrée 2018. Toutefois, la carte scolaire fait toujours l'objet d'un certain nombre de fermetures de classes. Pouvez-vous nous expliquer les choix de répartition ?

La tendance à la baisse des effectifs dans le département s'accroît encore par rapport aux constats de ces dernières années : moins 981 élèves prévus pour septembre 2018.

Pour autant, la dotation est en hausse, ce qui permet de mettre en œuvre les choix politiques du Ministère sur des mesures qualitatives. Ces mesures concourent à « l'École de la confiance » pour chaque élève dans chaque classe du territoire seine-marin.

→ Dans le cadre de la politique nationale, comment prévoyez-vous d'accompagner les écoles en secteur rural ?

La préservation de l'enseignement des secteurs les plus ruraux est une priorité. Cela nécessite une restructuration et un renforcement du réseau des écoles qui est conduit en partenariat avec les collectivités locales.

Les objectifs de ces travaux sont les suivants :

- une augmentation du nombre d'écoles à plusieurs classes dans l'intérêt des apprentissages fondamentaux des élèves ;
- une meilleure sécurité des élèves ;
- un meilleur accompagnement à la mise en place des cycles d'enseignement et des parcours scolaires de l'école au lycée ;
- une meilleure dynamique scolaire (travail en équipe).

→ Le dédoublement des classes de CP et CE1 entraîne-t-il une augmentation du nombre d'élèves dans les autres classes ?

Le dédoublement des classes de CP en REP et REP+ (100 % à la rentrée 2018) et des CE1 en REP+ (55 % cette année) est une mesure forte du gouvernement pour lutter contre la difficulté scolaire dès les premières années des apprentissages fondamentaux.

Cette ambition n'affecte négativement aucune classe du département. Il n'y a donc pas lieu d'opposer cette mesure spécifique au travail habituel de préparation de rentrée, qui répond à des critères différents.

→ La scolarisation des élèves en situation de handicap fait également partie des choix prioritaires de répartition des moyens supplémentaires. Comment cela se traduit-il dans le département ?

D'ores et déjà, dans le quotidien des classes, un effort important a été effectué depuis plusieurs années par les enseignants pour valoriser et renforcer l'inclusion des élèves concernés, dans le cadre de la politique nationale.

Aujourd'hui, nous poursuivons les efforts pour améliorer la qualité et la cohérence du pilotage de l'ensemble des dispositifs dédiés au handicap. L'équipe des enseignants référents handicap est consolidée par 2 emplois supplémentaires et 3 nouvelles Unités locales d'inclusion scolaire (ULIS) dans le département.